



Avenir Immobilier
METABIEF

Barème vente

Honoraires de vente

Année de référence : 2017

Barème par tranches

A charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat

De 15 000 € à 50 000 €	Forfait 5 000 € TTC
De 50 001 € à 120 000 €	10 % TTC du montant
De 120 001 € à 200 000 €	9,5 % TTC du montant
De 200 001 € à 250 000 €	9 % TTC du montant
De 250 001 € à 300 000 €	8,5 % TTC du montant
A partir de 300 001 €	8 % TTC du montant

Ce barème s'applique pour :

- Les locaux à usage d'habitation
- Les locaux à usage commercial et entreprise
- Les terrains à bâtir
- Les fonds de commerce et droits au bail

Barème établi le 02/01/2017



Avenir Immobilier
METABIEF

Barème
Gestion Locative

Honoraires de Gestion

Année de référence : 2017

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	7 %	8 %	9 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition trimestrielle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Établissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles (taux horaire)	○	○	○	80 € TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150 € TTC
Assurance loyer Impayé	○	○	○	2,95 % TTC du montant encaissé mensuellement

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

Barème établi le 02/01/2017



Avenir Immobilier
METABIEF

Barème
Honoraires Location

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :
Zone « non tendue »

Année de référence : 2017

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail

Entre 1m² et 50 m²

8.00 € / m² TTC

Au-delà de 50 m²

7.00 € / m² TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux

3.00 € / m² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation (uniquement pour les biens d'une superficie comprise entre 1m² et 35m²)

50.00 € TTC

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail

Entre 1m² et 50 m²

8.00 € / m² TTC

Au-delà de 50 m²

7.00 € / m² TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux

3.00 € / m² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Dans tous les cas, le montant des honoraires facturés, à chacune des parties, ne pourra excéder le montant du loyer hors charges

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Barème établi le 02/01/2017

Barème de location saisonnière

29 % TTC (soit 24 % HT) des sommes encaissées
(voir conditions en agence)

OUVERTURE ET FERMETURE DES APPARTEMENTS :
(Hors bien en individuel - Voir conditions en agence)

30.00 € TTC
(soit 25.00 € HT)

Barème établi le 02/01/2017